

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARM

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 245/2022

A LA SOCIETE BELLE TECHNOLOGIE Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n°001/S/PM/CGIG/2021, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement « CGIG », pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent quarante-huit millions huit cent cinquante-cinq mille cent deux, quarante centimes (CDF 248 855 102,40) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 07/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i